# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 817

présenté par

M. Bony, Mme Kuster, M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. de Ganay, M. Boucard, Mme Valentin, Mme Meunier, M. Cinieri, M. Hetzel et Mme Poletti

-----

#### **ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, après le mot :

« services »,

insérer les mots:

« et des infrastructures ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

le présent amendement propose donc faire apparaître clairement l'intégration des infrastructures concourant au développement des mobilités au sein du périmètre de financement du versement mobilité.